

Bamako, le 25/ 11/ 2024



**Le Secrétaire Permanent de la Réforme
domaniale et foncière au Mali**

A

Madame le Médiateur de la République

BORDEREAU D'ENVOI N° 2024-_____ /SPRDF

DESIGNATION	NBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
Transmission de la version corrigée de la contribution sur les avantages de la Réforme domaniale et foncière à la 28 ème Session de l'EID qui se tiendra 10 décembre 2024.	01	« après correction»
TOTAL	01	

Ampliation :

- MUHDATP

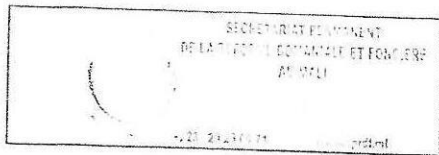
Le Secrétaire Permanent



Colonel Major Checkiné M. DIEFFAGA
Dpl. Ing. Géodésie- Informations Géographiques
Chevalier de l'Ordre National

1785
20/11/2024
10h30mn

SECRETARIAT GENERAL



CONTRIBUTION DU SECRETARIAT PERMANENT DE LA REFORME DOMANIALE ET FONCIERE AU MALI A LA 28^{ème} Session DE L'EID DU 10 DECEMBRE 2024

- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement;
- Madame le Médiateur de la république;
- Mesdames et Messieurs les membres du Jury d'Honneur;
- Mesdames et Messieurs les Présidents des Institutions;
- Mesdames et Messieurs, chers Distingués Invités

Monsieur le Président du Jury d'Honneur, le Secretariat permanent de la Réforme domaniale et foncière au Mali (SPRDF) remercie Madame le Mediateur de la Republique pour cette contribution à la 28 ième Session de l'EID.

Le SPRDF place sa contribution sous le titre de la sécurisation des Biens fonciers et la mobilisation des ressources financières liées au foncier par l'Etat et les Collectivités locales.

La Réforme domaniale et foncière constitue aujourd'hui l'une des réformes majeures de l'Etat malien. Elle a pour objet de refonder les rapports sociaux, de mettre la terre au service du développement et d'appuyer la bonne gouvernance de l'Etat. L'outil attendu à terme de la Réforme domaniale et foncière est le cadastre.

Le foncier en milieu péri urbain et du rural fait l'objet d'une convoitise sans pareil et crée de nombreux conflits dus à son mode d'acquisition et sa vocation. Cette question doit être traitée avec la plus grande rigueur compte tenu des frustrations qui découlent de leur mauvaise gestion. C'est pourquoi, il est nécessaire de rappeler durant cette 28 ième Session de l'EID les efforts consentis par l'Etat.

Dans le cadre de la Réforme domaniale et foncière au Mali, des outils ont été élaborés pour individualiser sans ambiguïté chaque parcelle, créer un référentiel unique pour l'ensembles des acteurs publics et privés, afin d'éviter les double ou multiple attributions, les superpositions et chevauchement des parcelles.

A la date d'aujourd'hui plus d'un million cent mille (1 100 000) parcelles bâties, non bâties et champs dans le District de Bamako et le cercle de Kati sont recensées et enregistrées dans la base de données du Numéro d'Identification Nationale unique Cadastral (**NINACAD**).

Chaque propriétaire peut identifier ses parcelles avec l'application NINACAD disponible sur son téléphone portable et faire ses enregistrements, muni du document original de parcelles et d'une pièce d'identité.

La Géolocalisation des champs avec le système NINACAD durant le Recensement Général Agricole en cours permettra de connaître les superficies exactes cultivées et de protéger les terres agricoles.

L'immatriculation systématique initiée par les plus Hautes Autorités après l'adoption de la nouvelle loi domaniale et foncière permettra d'immatriculer les terres au nom de l'Etat avant toute attribution, de faciliter leur cession aux détenteurs de parcelles. Elle mettra fin aux lourdeurs administratives liées à l'obtention des titres fonciers. La Phase test en cours se déroulent dans les quartiers de Médine coura, Zerny, Kalaban-coura Est extension, et kalaban-coro plateau.

L'opérationnalisation en 2025 du Système d'Informations Foncières / Guichet Unique du Foncier SIF/GUF dans le District de Bamako et ses communes limitrophes permettra d'informatiser toutes les procédures, d'optimiser les délais de traitement des dossiers, et d'accroître le niveau de recouvrement des recettes et futures taxes foncières.

Monsieur le Président du Jury d'Honneur, permettez-nous de profiter de cette auguste assemblée, pour inviter les propriétaires de parcelles à procéder gratuitement à leur enregistrement NINACAD, gage d'une gestion rationnelle et transparente du foncier, afin de minimiser les conflits et protéger les droits fonciers au Mali.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Bamako, le 25 novembre 2024

Le Secrétaire Permanent



Colonel Major Checkiné M. DIEFFAGA
Dpl. Ing. Géodésie- Informations Géographiques
Chevalier de l'Ordre Nation